

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 29/07/2016

Dossier complet le

Nº d'enregistrement

F01116P0122

1. Intitulé du projet

Terrain d'intégration sociale à l'usage de ressortissants de la communauté "Roms"

2. Identification du maître d'auvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prenom

2.2 Personne morgle

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Ouen l'Aumône Monsieur Alain RICHARD, Maire

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

219 505 724 00209 RCS / SIRET

Forme juridique collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

5. Rubriqua(s), applicable(s) du tableau des seuls el critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement el dimensionnement correspondant du profet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique 51-a	défrichement d'environ 4 400 m² de bois dans un massif boisé d'environ 37 000 m² soumis à demande de défrichement en vertu de l'arrêté n°2003-059 du 15/09/2003 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise portant obligation de défrichement pour les opérations de plus de 1Ha ou comprise dans un massif de plus de 1 Ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un terrain d'intégration constitué de 20 places de stationnement de caravanes et d'un bloc sanitaire pour l'accueil de personnes issues de la communauté "Roms" afin de les accompagner dans leur parcours résidentiel. Le site devrait accueillir un maximum de 80 personnes (adultes+enfants) qui seront hébergées sur site, sur un principe similaire à une aire d'accueil des gens du voyage.

La superficie du site est de 4026 m². Il est demandé de défricher 4 400 m² pour installer une base chantier. A l'issue de la phase travaux, le site de la base chantier sera reboisé.

Un accès sera créé de la voirie existante, les réseaux seront amenés de cette même voie. Le site sera clôturé, les emplacements individualisés, les véhicules stationnés à l'entrée du site pour limiter la circulation sur la partie réservée aux caravanes.

Le local sanitaire comprendra une buanderie, des sanitaires hommes et femmes, un local de vie.

L'ensemble sera raccordé aux réseaux.

La ioi 11. 76-17 au 6 janvier 1776 maaillee relative à rinformatique, aux lichiers et aux libertes s'applique aux aonnées nonlindrives parées aans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

La réalisation du terrain doit permettre d'accueillir une vingtaine de caravanes de familles souhaitant un soutien dans leur démarche de recherche et d'obtention d'un logement.

Les familles concernées sont identifiées. Le choix du terrain a été déterminé dans l'objectif de permettre aux enfants de rester dans l'école qu'ils fréquentent déjà.

Le projet permettra également de libérer l'occupation de terrains prévus dans d'autres projets. L'objectif est également d'apporter des équipements sanitaires décents et un lieu de vie commun aux familles.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Phase 1: mise en chantier

Nettoyage, défrichement et évacuation du bois

Phase 2 : préparation des sols

Nivellement, stockage du surplus potentiel de terres végétales. Réalisation des réseaux

Phase 3: réalisation des travaux de gros oeuvre

Réalisation des emplacements, du local sanitaire et de la salle commune

Phase 4: finalisation

Réalisation de la clôture du site, des espaces verts

Durée des travaux : 1 mois de préparation et 7 mois de chantier

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après installation des familles, le site fonctionnera avec un règlement intérieur élaboré par la commune et en lien avec la communauté d'agglomération, en charge des aires d'accueil des gens du voyage. Les locataires devront respecter les règles d'usage de la vie en habitat collectif.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admin La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s)	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ative de l'Etat compétente en matière	ou sera-t-Il soumis ? d'environnement devra	être jointe au(x)
demande d'autorisation de dé	frichement		
- demande d'autorisation d'urba			
4.4.2 Précisez lci pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire est rempli		
demande d'autorisation de défr	ichement		
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale (assiette) de l'opér	ration - préciser les unités de	mesure utilisées
Grande	ours caractéristiques	Va	leur
Assiette globale : 4026 m² Superficie des espaces bâtis : ' Emprise de voiries, trottoirs, sta Emprise des emplacements de Emprise des espaces verts : 13 Espace déchets : 20 m²	tionnements : 1023,45 m² caravanes : 1450,35 m²	mètre carré	
4.6 Localisation du projet			WILL TO
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Long.	49°1'31"N _ Lat. 2°	'7'36"E
rue de la Patelle 95310 Saint-Ouen l'Aumône		10°, 18°. 28° a) ef b), 32° ; 4 ° ' " Lat ° ' " Lat	o1
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage exis	tant? Oui	Non X
4.7.1 Si oul, cette installation ou cet	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'im	pact? Oui	Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été o	utorisé ?		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose		Oui	Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols sur	le lieu d	de votre projet ?			
sont développés de ma	nière s	sponta	emposé principalement d'acacias, d'aubépines et d'érables qui se unée. Quelques chênes poussent, plutôt en bordure du site. Il y a les variés compris entre 20 et 30 cm.			
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?			
Si oui, intitulé et date d'approbation Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune approuvé le 21/12/2006. Zone UJ du PLU correspondant aux zones d'activités économiques de la commune. Schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise approuvé le 29/03/2011. Boisement répertorié comme étant assujetti au projet de l'A104.					
Pour les rubriques 33° à 37°, environnementale?	le ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non			
5.2 Enjeux environnemental Complétez le tableau suivai http://www.developpemen	nt, par te	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet			
Le projet se situe-t-II :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1 ou 11 (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	e, ∌ □	X				
en zone de montagne ?		X				
sur le territoire d'une commune littorale ?	e 🗌	x				
dans un parc national, ur parc naturel marin, une éserve naturelle (régionale pu nationale) ou un parc naturel régional ?	· _	X				
sur un territoire couvert par un plan de prévention du pruit, arrêté ou le ca s échéant, en cours d'élaboration?	·	X				

5. Sensibilité environnementate de la zone d'implantation envisagée

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?			- PPR inondation de la vallée de l'Oise approuvé le 05/07/07 - périmètre "R111-3" du code de l'urbanisme, risque lié à des carrières souterraines - PPR technologique société Ampère Industries approuvé le 12/07/10
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

	t envisagé est-li <u>suscep</u> i	<u>lible</u> d'	Service and the	olentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine es incidences suivantes ?
	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	Le projet ne nécessite pas de prélèvement à la source. Il sera raccordé au réseau d'eau potable existant.
Bassawasa	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le site est bordé, au N-O par un site industriel fermé, peu végétalisé. Au N-E, il existe une zone agricole d'environ 100 m de large qui arrive en limite de l'A15, en surplomb. Au Sud, le projet est bordé par une zone à usage agricole. Celle-ci accueillera l'A104 à terme qui fermera le site. Les abords du bois sont soumis à des occupations illégales, des dépôts sauvages. Il est peu probable que l'implantation du site génère des modifications dans la biodiversité existante.
	d'avoir des incidences sur les			DIOGRAPIO OXISTALIA.

zones à sensibilité particulière

énumérées au 52 du présent formulaire?

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le site est situé dans la zone de bruit de l'A15 définie par arrêté préfectoral concernant les infrastructures de transports terrestres.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	X	Le bâtiment fera l'objet d'un éclairage en période nocturne. Des appliques seront posées en façade, aux accès. La puissance prévue est de 20 lux.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-II la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le site étant habité, il générera des rejets d'eaux usées et la production de déchets ménagers. Le site sera raccordé au réseau d'assainissement existant, la collecte des déchets sera effectuée comme dans l'habitat (les zones d'activités ont leur propre système de collecte).
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les in	cidences	du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non	X Si oui, décrivez lesquelles
6.3 Les in	cidences	du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non	Si oui, décrivez lesquels
Aurogara	du formi	7. Auto-évaluation (facultatif)
qu'il devre	ait en être	ulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou dispensé ? Expliquez pourquoi
et quelo mètres	ques che , il y a ei	ur le site est essentiellement composé d'acacias, d'érables communs, d'aubépines ènes. Leur diamètre est compris entre 20 et 30 cm, sur une hauteur d'environ 4-5 nviron 200 sujets. La lisière du bois et sur quelques mètres de profondeur fait s sauvages réguliers.
A long	terme, la	a lisière Sud du site sera impactée par la réalisation de l'A104 (Cf. emplacement
Le proje	et conse	lan du PLU). rvera une lisière sur la partie Sud-Ouest du site. La commune n'interviendra pas
		poisement. rera pas de nuisances : les éclairages seront limités sur les espaces communs, le
site ser	a raccor	dé aux réseaux d'assainissement, les eaux pluviales traitées dans un séparateur
		avant rejet. s référencé comme pollué, il est situé dans la zone de bruit de l'A15 mais sur sa
frange	extérieu	re,
	e la voi	urs sont essentiellement occupés par des entrepôts mais le site du terrain est en

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

d'eau et cours d'eau,

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publiée ;
- Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage tointain :
- Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos
aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- plan de zonage du PLU au 1/25 000
- plan du SCoT espaces naturels à protéger
- extrait du plan de zonage du PLU concernant le site

P. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Ouen l'Aumône

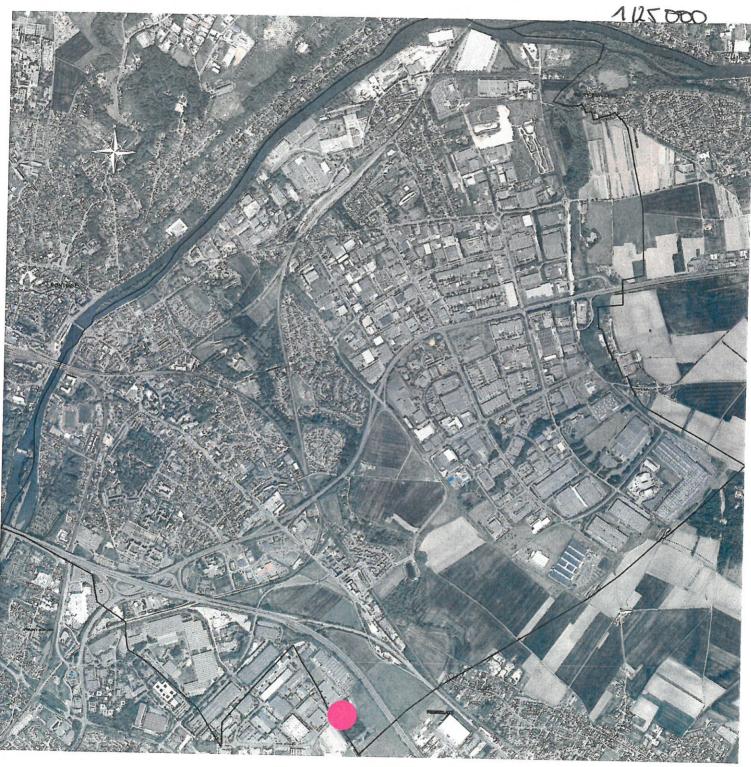
le,

25 JUIL 2016

Le Maire,

Signature

PLAN DE SITUATION



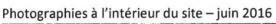
NA

De



Angles des prises de vue







Photographies du site



1 - Photo de près – juin 2016



2 - Photo de loin – juin 2015









